

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 06/10/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULON**

5 rue Jean Racine

CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffé ouvert du lundi au vendredi de

9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E23000050 83



M. le Maire

COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR

Place Urbain Senes

83390 PIERREFEU-DU-VAR

Dossier n° : E23000050 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet** : révision allégée n°1 du PLU de la commune de Pierrefeu-du-Var.

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Bertrand NICOLAS, demeurant Résidence Jardin Secret 128 avenue de la 1ère DFL, LA GARDE (83130) (tel : 04 94 58 57 01 ; portable : 06 41 75 96 55) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

06/10/2023

N° E23000050 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES  
PUBLIQUES

**Décision désignation commission ou commissaire du 06/10/2023**

Vu enregistrée le 06/10/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de la COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Pierrefeu-du-Var ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Bertrand NICOLAS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR, à Monsieur Bertrand NICOLAS.

Fait à TOULON, le 06/10/2023

Le Magistrat désigné,



Denis RIFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

